

Vous voulez organiser des activités dans votre ensemble immobilier?

Vous avez le goût de vous impliquer?



**IL Y A PLUSIEURS
FAÇONS DE LE FAIRE!**



Vie associative

Pour information

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires en contactant les services communautaires de l'Office d'habitation de l'Outaouais


Courriel :

demandesociale@ohoutaouais.ca

Téléphone :

819 568-0033 poste 599



-  [OHOutaouais](#)
-  [OHOutaouais](#)
-  www.ohoutaouais.ca

**VIVRE
ENSEMBLE**

Association de locataires

Tout locataire a le droit de faire partie d'une association de locataires et de participer à la formation de cette association, à ses activités et à son administration.

Une association de locataires réunit l'ensemble des locataires des immeubles désignés. Lorsque les locataires s'organisent en association, l'Office leur verse une subvention de fonctionnement et leur offre le soutien et l'encadrement. Tous les locataires peuvent participer et élire leur comité de locataires (conseil d'administration de l'association).

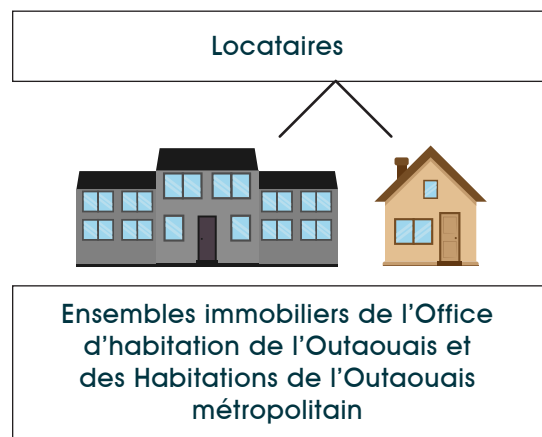
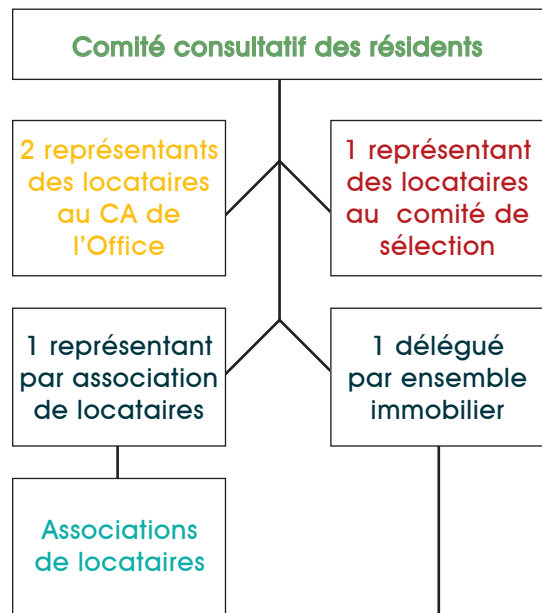
À défaut d'association, un locataire pourrait devenir délégué d'immeuble.

Conseil d'administration de l'Office

Tous les locataires peuvent se porter candidats pour représenter les locataires au conseil d'administration (CA) de l'Office. Deux locataires doivent être élus au CA de l'Office. Les représentants des locataires sont obligés de siéger également au CCR.

Comité de sélection

Un locataire doit également être élu au comité de sélection. Composé d'au moins trois personnes, le comité de sélection donne son avis au conseil d'administration en ce qui concerne l'admissibilité des demandeurs et le classement des personnes admissibles.



Comité consultatif des résidents

Le comité consultatif des résidents (CCR) est une instance qui permet aux locataires de participer à la gestion de leur logement et faire des recommandations à la direction de l'Office sur toutes les questions qui les préoccupent, telles que :

- les travaux majeurs ;
- les règlements des immeubles ;
- d'autres sujets pertinents.

C'est un outil précieux pour éclairer les décisions que doit prendre l'Office, tout en permettant aux locataires de prendre des initiatives pour créer un milieu de vie dynamique et harmonieux.

Le CCR a quatre grands rôles :

- ✓ Étudier les politiques touchant l'ensemble des locataires pour formuler des recommandations à la direction et au conseil d'administration de l'Office ;
- ✓ Promouvoir la participation des locataires aux activités sociales et communautaires et favoriser la vie associative ;
- ✓ Organiser l'assemblée d'élection des représentants des locataires au conseil d'administration de l'Office et au comité de sélection lorsque leurs mandats viennent à échéance ;
- ✓ Représenter les locataires pour éclairer les décisions de l'Office.